



DISPOSITIONS FINANCIERES CONCERNANT LES MANIFESTATIONS DU COMITE DE SAVOIE

Pour tous les déplacements, il est demandé de favoriser le covoiturage.

1 - Activités du comité directeur :

Déplacements : Délégations et réunions.

Pour les déplacements pour les réunions du comité, un forfait est attribué sur la base de via Michelin*, du domicile au lieu de la réunion.

Pour les délégations sur les Championnats de Savoie, le calcul est le même que pour les arbitres.

Commissions :

Un forfait est attribué suivant via Michelin*. Une fiche de présence devra être fournie pour chaque réunion.

Hébergement et restauration :

Lors des championnats de Savoie, l'hébergement et la restauration seront à la charge du club organisateur.

2 – Championnats de France :

- Déplacements des délégués : il est calculé suivant via Michelin*.

Une indemnité forfaitaire est attribuée pour 2 jours (comprenant les nuitées du vendredi et samedi, les PDJ du samedi et dimanche et les repas du vendredi midi au dimanche midi), montant : 260€.

- Déplacements des joueurs : il est calculé suivant via Michelin* et sera versé en intégralité au club avant le départ au France, charge au club de reverser la somme aux joueurs qualifiés.

Une indemnité forfaitaire est attribuée pour 2 jours (comprenant les nuitées du vendredi et samedi, les PDJ du samedi et dimanche et les repas du vendredi midi au dimanche midi), montant : 240€.

Si une équipe se qualifie en ½ ou en finale, suivant la localisation de la compétition, le CD remboursera le repas du dimanche soir et l'hébergement sur justificatif avec un plafond.

Pour le Provençal, un forfait d'une journée pourra être rajouté si l'équipe se qualifie le dimanche.

3 - Arbitrage :

Le comité prend en charge tous les frais de déplacements et de forfait journée pour les championnats de Savoie, CDC féminin et les championnats de Savoie jeunes.

Dans le cas d'arbitre venant d'un département autre que la Savoie, pour le déplacement le comité prend à sa charge la partie Savoie et le club recevant le complément jusqu'au domicile de l'arbitre.

4 – Championnats de ligue :

- **Délégués** : Frais de déplacements calculés suivant via Michelin*, indemnité de restauration de 20€ par repas, suivant la localisation de la compétition et les délégations effectuées, l'hébergement est pris en charge par le Comité.....

- **Joueurs** : indemnités restauration 20€ par joueur pour le repas de midi le jour de la compétition et déplacement une voiture par équipe suivant via Michelin*.

5 – Mini Bol d'Or de la Ligue :

- **Délégués** : Frais de déplacement calculés suivant via Michelin*, un forfait de 240€ (hébergement, restauration) est pris en charge par le Comité.

- **Joueurs** :

- Frais de déplacement calculés suivant via Michelin*

- Frais de repas pris en charge du samedi midi au dimanche midi

- Hébergement et restauration de la nuit du samedi, une chambre par personne.

- L'hébergement et la restauration du vendredi soir suivant la localisation de la compétition.

6 – Congrès National :

2 délégués représentent le comité de Savoie :

Déplacements : suivant la localisation, calculés suivant via Michelin* ou remboursement des frais de train ou avion après accord express du comité.

Hébergement et restauration pris en charge par le comité.

7 – Congrès du Comité Régional :

2 délégués représentent le comité de Savoie :

Déplacements : calculés suivant via Michelin*

Hébergement et restauration pris en charge par le comité.

8 – Challenge de l'Amitié :

2 délégués et leur conjoint, représentent le comité de Savoie :

Déplacements, hébergement et restauration (du samedi midi au dimanche midi) à la charge du comité.

Déplacements : calculés suivant via Michelin*, et exceptionnellement en fin de mandat invitation de tous les membres du comité ainsi que leur conjoint.

9 – **Tableau des pénalités :**

Non représentation du club au congrès départemental	:	100 €
Non représentation du club aux réunions des présidents	:	100 €
Non envoi des résultats de concours officiels après 7jours	:	50 €
Horaires de début e concours non respectés	:	30 €
Non organisation d'un concours officiel ou CDC	:	30 €
Annulation de concours non notifié au CD	:	50 €
Forfait d'un concours CDC pour 1 match	:	100 €
Forfait général d'une équipe CDC pour 2 matchs	:	200 €
Forfait général d'une équipe CDC	:	400 €
Constitution non conforme d'une équipe CDC	:	25 €

10 – **Participation manifestations :**

- Equipe qualifiée en CRC

Une aide à l'hébergement pourra être accordée en fonction des déplacements effectués par les équipes.

- Equipe qui va disputer un barrage d'accession

Le déplacement sera pris en charge par le CD sur la base de via Michelin.

- Equipe qualifiée en Coupe de France à l'extérieur du département

Le déplacement sera pris en charge par le CD sur la base de via Michelin.

Formations :

Les formations d'arbitrage et au BF1 seront prises en charge financièrement par le CD, dans ce cas, des contreparties, définies par les commissions respectives seront proposées au CD73 et demandées aux personnes formées.

* Calcul via Michelin sur la base d'un véhicule compact essence et sur un tarif du carburant à 1.60 € le litre (base à 07/2018), cette base sera remise à jour par délibération du CD pour coller au plus juste à la réalité des prix du carburant.